



# NEWSLETTER INCLUSION NUMERIQUE



## FOCUS RENTRÉE SPÉCIAL ÉTUDIANT

Étudiants, souriez, vous êtes assurés !

A partir de vos 18 ans, vous devenez un assuré autonome.  
Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, adoptez les bons réflexes :

- Téléchargez et ouvrez votre espace Ameli,
- Mettez à jour votre carte Vitale,
- Envoyez votre RIB personnel,
- Déclarez votre médecin traitant,
- Optimisez vos remboursements...

Pourquoi ces démarches sont essentielles ?  
On vous explique tout [ici](#) !



Visionnez l'ensemble des démarches réalisables sur Ameli [ici](#)



## LE POINT SUR LES NOUVEAUTÉS AMELI

Découvrez les nouvelles démarches réalisables depuis votre compte ameli.

- ▶ Faire ou révoquer une procuration en ligne
- ▶ Demander un remboursement de soins à l'étranger
- ▶ Demander une pension d'invalidité
- ▶ Déclarer ses ressources invalidité

# 80%

des démarches en accueil  
sont disponibles sur Ameli,  
et ce n'est pas fini !



## DIFFICULTÉS À NAVIGUER SUR AMELI ? OPEZ POUR LE «RDV TÉLÉPHONIQUE IN» !

Parce que comprendre les assurés est notre vocation !



La CPAM vous accompagne au numérique via le «RDV IN», pour vous inscrire



Contactez le **3646** Service gratuit  
+ prix appel



Ou rendez-vous dans votre accueil Assurance Maladie



## ZOOM SUR LA PAGE WEB «IN»

La page web IN, regroupe l'ensemble de nos tutos vidéos d'aide à l'utilisation du compte Ameli.

[Retrouvez ici](#), toutes nos ressources pédagogiques d'aide à l'utilisation du compte Ameli, dont l'aide à la création de la carte Vitale.



Contact : [inclusion.numerique.cpam-somme@assurance-maladie.fr](mailto:inclusion.numerique.cpam-somme@assurance-maladie.fr)

**3646** Service gratuit  
+ prix appel